

## AVIS D'ADOPTION

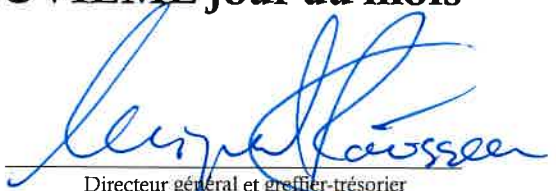
### RÈGLEMENT NUMÉRO 636-01-2026

**Règlement modifiant le règlement numéro 636-2025 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

Lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 636-01-2026, Règlement modifiant le règlement numéro 636-2025 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Ledit règlement numéro 636-01-2026 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de FÉVRIER deux mille vingt-six.**



Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau